

Le conseil de la Municipalité de St-Aimé-du-Lac-des-Îles siège en séance régulière ce 17 août 2021 à 19 h par vidéoconférence.

Sont présents le maire monsieur M. Luc Diotte, les conseillères mesdames Kim Elbilia, Mélanie Lampron, Anne-Marie Lareau et Lyne Martel et le conseiller messieurs André Benoit et André Cyr.

Assistent également mesdames madame Nancy Carpentier, directrice générale.

3936-21-08-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

3937-21-08-02

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Benoit, appuyé par madame Anne-Marie Lareau, d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

3938-21-08-03

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ

Monsieur le maire déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté ouverte.

3939-21-08-04

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DU 8 JUIN ET 13 JUILLET 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ madame Mélanie Lampron, appuyé par madame Kim Elbilia, d'approuver les procès-verbaux des assemblées régulières du 8 juin et 13 juillet 2021 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, comme soumis.

ADOPTÉ

3940-21-08-05

DÉPÔT/DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale dépose pour information la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame Lyne Martel, conseillère no.2 en date du 3 août 2021.

3941-21-08-06

RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE AU 31 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par madame Lyne Martel, appuyé par madame Mélanie Lampron ET RÉSOLU :

- 1) **D'ACCEPTER** le rapport financier consolidé de la Municipalité pour l'année financière terminée le 31 décembre 2020;
- 2) **D'AUTORISER** la directrice générale à transmettre ledit rapport financier consolidé au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉ

3942-21-08-07

LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Cyr, appuyé par monsieur André Benoit ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des comptes à payer au 31 juillet 2021 (jointe en annexe A).

ADOPTÉ

3943-21-08-08

LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCESD DU 1^{er} AU 31 JUILLET 2021 À ÊTRE ENTÉRINÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame Mélanie Lampron, appuyé par madame Kim Elbilia **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la liste des chèques et paiements ACCÈSD à être entérinées du 1^{er} au 31 juillet 2021 (jointe en annexe B).

ADOPTÉ

3944-21-08-09 **REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1^{er} AU 31 JUILLET 2021**

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Lareau, appuyé par madame Kim Elbilia **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1^{er} au 31 juillet 2021 (joint en annexe C).

ADOPTÉ

3945-21-08-10 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ALBATROS MONT-LAURIER**

IL EST PROPOSÉ par monsieur André benoit, appuyé par madame Anne-Marie Lareau **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Municipalité réponde favorablement à la demande d'aide financière de l'organisme Albatros de Mont-Laurier pour une somme de 100,00 \$.

ADOPTÉ

3946-21-08-11 **DEMANDE DE SUBVENTION/ASSOCIATION DE LA PROTECTION DU LAC DES ILES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Cyr, appuyé par madame Lyne Martel **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Municipalité réponde favorablement à la demande de subvention présentée par l'Association de la protection du lac des Îles pour une somme de 2000,00 \$.

3947-21-08-12 **INSCRIPTION À REVENU QUÉBEC POUR LA GESTION À CLICSÉQR – ENTREPRISE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Benoit, appuyé par madame Lyne Martel **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** madame **NANCY CARPENTIER**, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame **PIERRETTE LÉONARD**, secrétaire-trésorière adjointe par intérim soient autorisées :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉ

3948-21-08-13 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE (SUPRALOCAUX)**

IL EST PROPOSÉ par Madame Lyne Martel, appuyé par madame Kim Elbilia que la directrice générale, Nancy Carpentier, soit autorisée pour et au nom de la Municipalité à faire parvenir ladite résolution en place et lieu de signature à la ville de Mont-Laurier pour le renouvellement de l'entente intermunicipale jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉ

3949-21-08-14 **TAUX DES SALAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DU NOVEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Benoit, appuyé par monsieur André Cyr **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Municipalité approuve les taux des salaires du personnel électoral pour l'élection municipale du 7 novembre 2021, tel que présenté.

Journée du vote par anticipation, journée du vote, et vote par correspondance

Scrutateur : 16,88 \$/h
Secrétaire du bureau de vote : 16,20 \$/h
PRIMO : 16,88 \$/h

Membre de la Commission de révision :

Membre : 18,90 \$/h
Secrétaire : 18,90 \$/h
Agent réviseur : 16,20 \$/h
Présidente d'élection : Rémunération selon la Loi
Secrétaire d'élection : Les 3/4 de la rémunération totale de la présidente d'élection

Table de vérification :

Président et membre de la table : 13,50 \$/h
Séance de formation : Taux horaire selon la fonction

ADOPTÉ

3950-21-08-15

DÉMARCHE D'OPTIMISATION DU SERVICE INCENDIE

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avait octroyé une somme de 50000 \$ dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale à douze municipalités du secteur de la Lièvre de la MRC d'Antoine-Labelle, somme réservée à une démarche afin de maximiser leur service d'incendie sur l'ensemble de ce territoire;

ATTENDU que les 12 municipalités visées étaient Notre-Dame-du-Laus, Notre-Dame-de-Pontmain, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Mont-Saint-Michel, Sainte-Anne-du-Lac, Lac-Saint-Paul, Chute-Saint-Philippe, Lac-des-Écorces, Kiamika et Lac-du-Cerf;

ATTENDU qu'à ce stade-ci, seules les municipalités suivantes, soient Ferme-Neuve, Mont-Saint-Michel, Sainte-Anne-du-Lac, Lac-Saint-Paul et Chute-Saint-Philippe, veulent poursuivre une démarche d'optimisation de leur service;

ATTENDU que les autres municipalités pourront à leur gré refaire ultérieurement une demande au MAMH, advenant une autre démarche d'optimisation de leur service d'incendie sur leur territoire respectif;

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Cyr, appuyé par madame Lyne Martel **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Municipalité se retire du projet et de permettre aux municipalités de Ferme-Neuve, Lac-Saint-Paul, Sainte-Anne-du-Lac, Mont-Saint-Michel et de Chute-Saint-Philippe d'utiliser le montant de 50000 \$ octroyé par le MAMH, pour optimiser leur service d'incendie.

ADOPTÉ

3951-21-08-16

SOUSSION DE TÉLÉPHONIE IP/AMPLISYS XMA SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

La directrice générale présente la soumission reçue de la part de Amplisys XMA Solutions Technologiques pour la téléphonie IP et en explique les avantages, mais surtout elle souligne les économies qui pourraient être engendrées par l'utilisation de ce système.

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Lampron, appuyé par madame Anne-Marie Lareau **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la directrice générale, Nancy Carpentier, soit autorisée pour et au nom de la Municipalité à signer tous documents et à prendre toutes mesures pouvant être jugées nécessaires pour l'implantation de la téléphonie IP au sein de la Municipalité.

ADOPTÉ

3952-21-08-17

SOUSSION VIDÉOCONFÉRENCE/GENESIS INTÉGRATION

Les membres du conseil municipal demandent à la directrice générale de reporter la présentation de la soumission de vidéoconférence de Genesis Intégration à une prochaine séance afin d'être en mesure de recevoir lesdits documents en français.

3953-21-08-18

DÉMISSION ET REMPLACEMENT INTÉIMAIRE DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

ATTENDU QUE madame Josée Collard a remis sa démission avec préavis à titre de secrétaire-trésorière adjointe en date du 9 août 2021 et se terminant le 20 août 2021;

ATTENDU QUE madame Pierrette Léonard est habilitée et a accepté de pourvoir au poste secrétaire-trésorière adjointe de façon intérimaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Lareau, appuyé par madame Lyne Martel **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

DE nommer madame Pierrette Léonard à titre secrétaire-trésorière adjointe intérimaire, jusqu'à la nomination d'un ou d'une secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉ

3954-21-08-19

REPLACEMENT INTÉIMAIRE AU POSTE DE SECRÉTAIRE-COMPTABLE

ATTENDU QUE madame Pierrette Léonard occupait le poste de secrétaire-comptable jusqu'au 20 août 2021 et qu'elle a accepté le poste de secrétaire-trésorière adjointe par intérim, et ce, à compter du 23 août 2021;

ATTENDU QU'une vacance s'est ainsi créée au poste de secrétaire-comptable;

ATTENDU QU'IL y a lieu de pourvoir au remplacement du poste de secrétaire-comptable pendant la période d'affichage interne et externe;

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Benoit, appuyé par madame Kim Elbilila **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

DE POURVOIR au remplacement de façon intérimaire au poste de secrétaire-comptable, et ce, jusqu'à la nomination d'un ou d'une secrétaire-comptable.

ADOPTÉ

3955-21-08-20

AFFICHAGE DES POSTES VACANTS

IL EST PROPOSÉ par madame Lyne Martel, appuyé par madame Anne-Marie Lareau **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

DE PROCÉDER à l'affichage interne et externe simultanément des postes vacants au sein de la Municipalité et/ou pour lesquels la Municipalité désire créer une banque de candidats :

- a) Secrétaire-comptable;
- b) Préposée à l'entretien ménager;
- c) Banque de candidats pour les postes en voirie (journalier/chauffeur opérateur).

ADOPTÉ

3956-21-08-21

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TEMPORAIRE DE L'AGENT SOUTIEN ADMINISTRATIF EN URBANISME

Suivant la recommandation présentée par la directrice générale, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Benoit, appuyé par madame Mélanie **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

DE PROCÉDER au renouvellement du contrat temporaire de l'agent soutien administratif en urbanisme pour une durée de 1 mois.

ADOPTÉ

3957-21-08-22

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 25-06-455 POUR L'INSTALLATION D'UN CABANON ET UN GAZÉBO SUR UN TERRAIN NON-CONSTRUIT DE 723,9 M2 AU 1242, CHEMIN DE LA POINTE, SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure portant le numéro 25-06-455 a été présentée au comité consultatif en urbanisme (le «CCU») pour l'installation d'un cabanon

et un gazébo sur un terrain non construit de 723,9 m2 au 1242, chemin de la Pointe, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles;

ATTENDU QUE le CCU a été amené à considérer une demande visant l'implantation d'un bâtiment accessoire sans bâtiment principal, laquelle demande serait contraire à la réglementation en vigueur dans la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 8.2 du règlement 330 « relatif au zonage » dispose que : « Les usages, les ouvrages, les constructions et les bâtiments accessoires, à l'exception de ceux relatifs aux usages et aux constructions principales appartenant aux classes d'usages "Agricoles", ne sont pas permis avant que ne soit construit le bâtiment principal ou avant que ne soit aménagé l'usage principal;

ATTENDU QUE le CCU n'entend pas recommander une dérogation à la présente réglementation afin de ne pas multiplier l'implantation de bâtiment accessoire sans la présence d'un bâtiment principal;

Madame Mélanie Lampron demande le vote des conseillers sur cette demande de dérogation.

PAR CONSÉQUENT, suivant le vote **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

DE REFUSER la demande de dérogation mineure portant le numéro 25-06-455.

VARIA

3958-21-08-23

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021/ASSOCIATION DE LA PROTECTION DU LAC DES ÎLES

La directrice générale informe les membres du conseil municipal que l'assemblée générale 2021 de l'Association de la Protection du lac des îles (APLI) se tiendra le 28 août 2021.

3959-21-08-24

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

3960-21-08-25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de monsieur André Benoit, appuyée par madame Anne-Marie Lareau.

ADOPTÉ

Luc Diotte
Maire

Nancy Carpentier
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Luc Diotte
Maire

Je, Josée Collard, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Josée Collard
Secrétaire-trésorière adjointe